

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS PUBLICS

La MFP s'engage dans la rédaction d'un Manifeste à l'horizon de sa prochaine Assemblée générale

La MFP auditionnée par les inspections

Le 18 février, la MFP a été auditionnée par la mission des trois inspections générales chargées de dresser un bilan de la couverture complémentaire des agents publics et des dispositifs de participation des employeurs publics associés.

Très « perplexe » quant à l'issue de cet échange, la MFP a saisi cette occasion pour pointer les dérives dans la mise en œuvre des dispositifs réglementaires/statutaires de protection sociale dans les trois versants de la Fonction publique : recul des solidarités, insuffisance du dialogue social, régression des couvertures santé/prévoyance, participation financière inéquitable et trop faible voire nulle des employeurs ... Résultat : des garanties complémentaires insuffisamment attractives pour les agents qui, dans certains champs professionnels, s'en détournent !

Il est urgent de faire évoluer ces dispositifs pour proposer :

- un renforcement des obligations de solidarité intergénérationnelle, contributive et familiale (entre actifs et retraités, vis-à-vis des jeunes entrants et des plus fragiles ...),
- la prise en charge des risques santé et prévoyance, adaptée aux spécificités réglementaires et statutaires de chaque versant,
- une aide financière des employeurs publics obligatoire et à la hauteur des enjeux.

En parallèle, la MFP intensifie ses rencontres institutionnelles

Côté Fonction publique Hospitalière, la MFP intensifie, dans le prolongement de la rencontre avec le cabinet d'Olivier Dussopt du 1^{er} février dernier, ses rencontres avec les acteurs institutionnels concernés : Direction générale de l'offre de soins, Comité de gestion des œuvres sociales... Ces rencontres ont été l'occasion pour la MFP de conforter et de faire partager son analyse des dispositifs statutaires dont bénéficient les hospitaliers et auxquels ils sont très attachés, malgré des insuffisances certaines.

Du côté des parlementaires, la MFP a été auditionnée le 20 février par la députée Cendra Motin, dans le cadre du « Printemps de l'évaluation » sur l'absentéisme dans la Fonction publique. Ferme sur ses positions antérieures, l'Union a dénoncé la réintroduction du jour de carence dans la Fonction publique, rappelant son caractère socialement injuste, inefficace sur l'absentéisme et particulièrement stigmatisante pour la population fonctionnaire. Quant à sa supposée rentabilité économique, elle n'est pas démontrée, aucun élément à ce stade ne pouvant l'étayer. La prévention a été au cœur des échanges, en résonance avec les propositions intéressantes du rapport sur les arrêts de travail¹, rapport remis le même jour au Premier ministre. La MFP, reste, en revanche, plus circonspecte quant à sa proposition d'instaurer un jour de carence d'ordre public au prétexte de plus d'équité.

.../...

¹ Rapport « Plus de prévention, d'efficacité, d'équité et de maîtrise des arrêts de travail » de M. Berard, M. Oustric et M. Seiller, remis le 20 février au gouvernement.

Un Manifeste à l'horizon de la prochaine Assemblée générale

Dans un contexte social particulièrement tendu où apparaissent plus que jamais les fragilités de la société, et notamment celles des agents publics, la MFP s'engage dans la rédaction d'un Manifeste politique orienté vers l'amélioration des droits sociaux complémentaires des agents. Temps fort de son AG du 6 juin prochain, la MFP compte bien peser sur les futurs arbitrages du gouvernement avec notamment la présentation de ses axes de préconisations.

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique – présidée par Serge BRICHET - regroupe 20 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques - Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la couverture complémentaire maladie et prévoyance intégrant la prise en charge du risque perte d'autonomie. Fin 2018, les mutuelles de l'Union :

- *couvrent 6,5 millions de personnes*
- *versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires (vie et non vie).*